
Adresse de la commission des revenus nationaux qui envoie l'état des sommes en numéraire et assignats adressées à la Convention, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la commission des revenus nationaux qui envoie l'état des sommes en numéraire et assignats adressées à la Convention, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 119-120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23553_t1_0119_0000_17

Fichier pdf généré le 21/07/2021

jure la surveillance la plus active en invitant la Convention nationale à rester à son poste.

Insertion au bulletin (1).

28

La société populaire de Sens, département de l'Yonne, écrit à la Convention que la vengeance nationale envers les Anglais ne peut être satisfaite que lorsque nos armées auront achevé la destruction générale de cette horde d'antropophages.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sens, 16 mess. II] (3).

« Fidels Mandataires du Peuple,

La célèbre journée de Fleurus est déjà gravée dans le Temple de Mémoire, redouble le courage des braves deffenseurs de la Patrie, luy assure de nouveaux succès; les trônes sont ébranlés, les tyrans épouvantés ne connoissent plus que les affreux sentimens de la rage et du désespoir, les misérables esclaves fuyant de tous côtés, vont reprendre où briser leurs chaînes, et la République triomphante va voler à de nouvelles victoires.

Mais, citoyens Representans, cette même République gouvernée par des loix si sublimes, est indignement outragée par tous les monstres couronnés, elle doit les anéantir tous, elle doit venger la nature entière; les Républicains ne doivent goûter la douceur du repos, qu'après avoir purgé la terre des exécrables anglais ennemis irréconciliables du genre humain.

Trop longtems la tamise a vomi des citadelles flottantes pour envahir l'empire des mers, trop longtems l'infâme Albion a violé les loix sacrées de la nature, a, sous l'apparence de la Philantropie, caché les plus perfides desseins; il faut enfin détruire une horde de spéculateurs qui calculent froidement la dissolution de leurs semblables, de vils pirates qui chantent les forfaits, qui négocient le Poison, l'assassinat et l'incendie.

Representans, vous qui avez mis toutes les vertus à l'ordre du jour, qui donnez une si grande idée de l'être suprême, qui ouvrez le temple du Bonheur à 25 millions d'hommes, souffrirez-vous plus longtems qu'une race d'antropophages souille une portion du globe, protège l'institution du crime tandis que vous établissez partout l'école de la raison, de la nature, des moeurs.

Hâtez-vous de décréter que le peuple Anglais est l'ennemi juré de la nature, que les Républicains sont levés en masse pour détruire des Brigands qui ne savent qu'écumer les mers et qui ont en horreur les droits sacrés de l'homme; qu'une isle qui ne nourrit que des barbares, sera rayée de la liste des Nations, rentrera dans l'océan d'où elle n'auoit jamais du sortir: par là, vous appaiserez les mânes de tant de millions d'hommes morts victimes de

leur lâche cupidité, de leur odieuse perfidie: il est tems que le sang de tant d'infortunés retombe sur ces monstres, que les droits de l'humanité soient respectés, que les décrets éternels de l'être suprême soient exécutés; et que tous les hommes qui végètent encore courbés sous le poids de leurs fers, s'écrient enfin: Vive la République. »

BUREAU (*Présid.*), GUICHARD (*secrét.*), LUYT.

29

Les citoyens de la commune de Sezanne félicitent la Convention de ses travaux, et lui attribuent tous les succès des armes de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sézanne, s.d.] (2).

« Mandataires du Peuple,

Le rapport de Barrere sur les grandes victoires du peuple français, a excité au milieu de nous les plus vifs applaudissemens.

Réunis le soir autour de l'arbre de la liberté, nous celebrons nos triomphes avec l'enthousiasme de vrais républicains, nous benissons vos immortels travaux.

Oui, representans, la destruction de tous les despotes ligués contre nous et de leurs vils satellites est irrévocablement arrêtée. Votre grande sagesse, votre sublime perseverance, l'empire irrésistible de vos vertus, l'heroïsme des enfans de la liberté, la constance, l'énergie des françois, voila leur arrêt de mort.

Exterminés le traître et feroce Anglois, exterminés tous les esclaves qui oseront encore souiller le sol de la république. Mer enorgueillis toi; la liberté plane aussi sur les flots: c'est a elle que tu les soumettras désormais, tremble fier albion, l'abordage va sonner: tu as à l'ordre du jour le poison, l'assassinat et la trahison - quelles foibles armes contre le courage, la bonne foi, la vertu du peuple français; tu periras - Vive la république, vivent nos armées, vive la Convention Nationale. »

LERBAZEILLES, MAIGROT cadet, VARET, MAYRAN, MAIGROT, FREROT, JJ LANGLOIS, PETIT, HAQUIN, FREROT, RÉVIAL, CHARBAUX, CRIÉRIEN, TRUFFÉ, BOULLEY jeune, DORNAND, CRAPART, POINTILLAR, Pierre DE PAGE, OZANNE, MASSON, CHARTON, Antoine MORET, CARITTE, ROBERDELLE, GUMOT, FREROT, DEVAUX, GERARD, CAYE, LACROIX, MELINE, TASSAN, PETIT, GERARD
[et 18 signatures illisibles].

30

La commission des revenus nationaux envoie l'état des sommes en numéraire et assi-

(1) P.V., XLI, 221.

(2) P.V., XLI, 221. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).

(3) C 310, pl. 1210, p. 19.

(1) P.V., XLI, 221. Bⁱⁿ, 27 mess.; J. Sablier, n^o 1435.

(2) C 309, pl. 1200, p. 25.

gnats adressées à la Convention par plusieurs communes, le 17 prairial.

Insertion au bulletin (1).

[Paris, s.d. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen Président,

Nous t'envoyons ci jointe *une expédition du 3^e Etat* des sommes en numéraire et assignats, adressées à la Convention Nationale par les communes qui y sont dénommées et retirées de l'administration de la poste le 17 Prairial dernier par le Garde magasin général des dépouilles des églises, en exécution du décret du 8 Germinal précédent.

Nous te prions, citoyen, de vouloir bien le mettre sous les yeux de la Convention Nationale, conformément à son décret ci-dessus cité. »

LAUMOND.

31

Les administrateurs du district de Douay (3) transmettent à la Convention nationale un trait de courage et de force de Pierre Hurtel. Ce citoyen, homme d'une vigueur extraordinaire, a sauvé des flâmes une voiture chargée de barils de poudre, et s'y étant attelé, l'a conduite seul dans sa commune, à la distance d'une demi lieue, et devant l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (4).

32

Les administrateurs du district de Langeais, département d'Indre - et - Loire donnent connaissance à la Convention d'une fête qui y a été célébrée en réjouissance des derniers succès de nos braves défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Langeais, 16 mess. II] (6).

« Les succès constans des armes de la République sur tous les points des pais ennemis qui nous entourent, nous penetrent d'un saint enthousiasme. Les derniers avantages que nos braves et généreux défenseurs ont remporté contre les tyrans coalisés dans les affaires récentes et mémorables de Courtray, Ypres, Charleroy et dans la plaine de Fleurus sont pour la France entière le présage le plus certain de l'affermissement de notre chère et précieuse liberté.

(1) P.V., XLI, 221.

(2) C 308, pl. 1187, p. 7.

(3) Nord.

(4) P.V., XLI, 221. Bⁱⁿ, 30 mess. (1^{er} suppl^t). M.U., XLII, 41; *Audit. nat.*, n^o 665; *J. Lois*, n^o 661.

(5) P.V., XLI, 221. Bⁱⁿ, 30 mess. (1^{er} suppl^t) et 2 therm. (1^{er} suppl^t).

(6) C 309, pl. 1200, p. 24.

En témoignage de notre allégresse à ce sujet, une fête civique que nous célébrâmes hier dans notre commune s'est opérée avec cette joie et cet esprit de fraternité qui caractérisent les vrais amis de la patrie. Plusieurs bataillons venant de la Vendée ont partagé avec nous la satisfaction de nos victoires; ils s'y sont livrés avec transport. Plusieurs discours ont été prononcés, des himnes patriotiques ont été chantées du haut de la Montagne, autour d'un feu de joie des rondes ont été dansées, les citoyennes, les citoyens soldats, les soldats-citoyens et toutes les autorités constituées y étoient confondues. La des embrassants (*sic*) fraternels de toutes parts se sont donnés avec cette descence toujours suivie des plus purs plaisirs. Des rasades se sont bues à la santé de nos généreux défenseurs aux cris mille fois répétés de *Vive la République, vive la Montagne* ».

DUPONT, TULASNE,
[et 3 signatures illisibles].

33

La commune de Gorrion, département de la Mayenne, félicite la Convention de ses travaux; lui annonce qu'elle offre 118 chemises, 1 chapeau, 2 serre-têtes, 2 mouchoirs blancs, un bonnet de coton, 2 sacs de toile neuve, 9 paires de bas, et 8 paires de souliers qu'elle vient de déposer au district d'Ernée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Gorrion, 1^{er} prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Graces aux mesures révolutionnaires que vous avez prises, le sol de la liberté va bientôt être purgé des traîtres qui l'infectoient. Mais que ces mesures ne cessent qu'avec le dernier des monstres qui les ont fait naître; qui mieux que vous pouvait en faire faire l'application, personne. Continuez donc, citoyens représentants, vos glorieux travaux. Restez au poste où la volonté nationale vous a appelés et ne le quittez qu'après que nos dangers communs auront cessé, alors vous aurez trois fois bien mérité de la patrie. Notre zèle à seconder vos efforts va encore doubler (*sic*) et nous vous jurons de si bien surveiller les malveillants qu'aucun d'eux ne pourra échapper au supplice qui les attend. En effet une commune qui de tous les temps n'a cessé de donner des preuves non équivoques de son attachement à la plus sainte des révolutions pourrait elle se ralentir au moment où nos armées triomphantes chassent du territoire de la République les cohortes des despotes coalisés, s'emparent de leurs villes, non, et cet enthousiasme qui a électrisé les âmes de nos jeunes guerriers a passé dans les nôtres. Mais puisque nos bras ne peuvent être utilisés pour combattre les monstres qui veulent étouffer notre liberté, nous avons cru devoir y suppléer en contribuant à adoucir le sort de nos jeunes héros par une collecte d'effets

(1) P.V., XLI, 222. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1193, p. 9.